



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-719

Version PDF

Ottawa, le 18 novembre 2011

Groupe TVA inc.

Toronto, Hamilton, London et Ottawa (Ontario)

Demande 2011-1454-5, reçue le 31 octobre 2011

Révocation de licence

1. Le Groupe TVA Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle CKXT-TV Toronto (Ontario) et aux réémetteurs CKXT-TV-1 Hamilton, CKXT-TV-2 London et CKXT-TV-3 Ottawa.
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)*e*) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée au Groupe TVA Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général